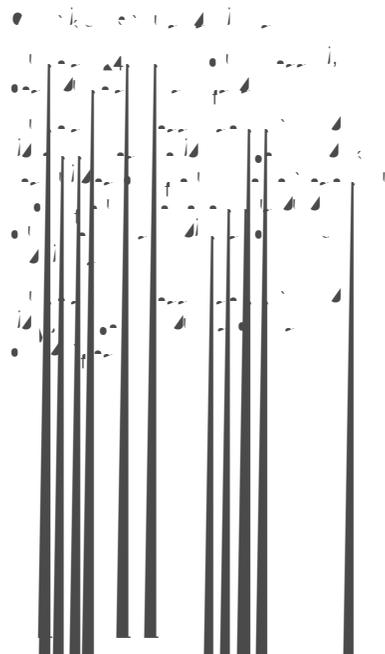


Identique

  
Centres d'éducation  
aux adultes

Au plus 20 membres, soit



Identique

LA  
DIRECTION  
AU  
NIVEAU  
DE  
L'ÉCOLE

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

Rôle du président (écoles et centres)

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

Rôle du président :

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

LA  
DIRECTION  
AU  
NIVEAU  
DE  
L'ÉCOLE

LA  
DIRECTION  
AU  
NIVEAU  
DE  
L'ÉCOLE

LA  
DIRECTION  
AU  
NIVEAU  
DE  
L'ÉCOLE

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

Principales responsabilités (pouvoirs)

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

Principales responsabilités (pouvoirs)

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).

• Le président est élu par les membres de l'association pour une durée déterminée (généralement 2 ans).